

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23/11/2017**

**- 2017\_066 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE POUR L'ANNEE 2018 :**

Monsieur le Maire présente le règlement de la salle socio-culturelle pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le règlement de la salle socio-culturelle pour l'année 2018.

**- 2017\_067 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET :**

Nous devons réaliser une décision modificative au budget de la commune pour insuffisance de crédits budgétaires :

**BUDGET COMMUNE :**

Section d'investissement, dépenses :

Article 2158 opération 204 : - 4000 €

Article 2183 opération 135 : + 4 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette décision modificative.

**- 2017\_068 : ETAT DES PRODUITS IRRECOUVRABLES :**

Etat des produits irrecouvrables pour les titres de recettes des années 2016 et 2017 pour un montant de 440.12 €,

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 30 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, : à l'unanimité des membres présents,

**Article 1** : DÉCIDE de statuer sur l'état des produits irrecouvrables pour les titres de recettes.

**Article 2** : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 440.12 € .

**Article 3** : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

**- 2017\_069 : MAINTENANCE NETTOYAGE DES HOTTES D'EXTRACTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE :**

Plusieurs devis ont été demandés pour le dégraissage des hottes de la salle des fêtes et du restaurant scolaire :

- ENTREPRISE BRILLAULT pour un montant de 550.00 € HT

- GV DESINFECTIION pour un montant de 700.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, le devis de l'entreprise BRILLAULT d'un montant de 550.00 € HT pour un contrat de 1 an reconductible par tacite reconduction d'année en année.

**- 2017\_070 : ACHAT DE MATERIEL ( REMORQUE) :**

Le Conseil Municipal décide l'achat d'une remorque pour le transport de matériels.

Deux entreprises ont été sollicitées :

- Motoculture Girault : 700.00 € TTC

- Boisseau Mr Jardinage : 798.00 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir voté à l'unanimité des présents, accepte le devis de Motoculture Girault pour un montant de 700 € TTC et sera payé sur l'opération n°103 : Matériels de bureau et divers.

**- 2017\_071 : MODIFICATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS :**

Suite à la demande d'un adjoint pour changer son taux, nous devons modifier les délibérations prises le 22 avril 2014, le 22 octobre 2015 et le 23 février 2017 comme suit :

Pour le Maire : le taux est fixé à 41 % de l'indice brut terminal

Pour le 1er et 2ème adjoint : le taux est fixé à 15 % de l'indice brut terminal

Pour le 3ème adjoint : le taux est fixé à 4 % de l'indice brut terminal

Pour le 4ème adjoint : le taux est fixé à 10 % de l'indice brut terminal

**Pour le 5ème adjoint : le taux est fixé à 6 % ( au lieu de 8 %) de l'indice brut terminal**

Monsieur Jean-Marc BRETON quitte la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des présents (10 pour et 4 abstentions) d'accepter la modification du 5ème adjoint ci-dessus mentionnées, à compter du 1er décembre 2017.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire évoque :

- un problème d'éclairage public rue du Pichon :  
un courrier sera adressé au pétitionnaire et un panneau "Voisins Vigilants" sera acheté et posé,
- le rassemblement des Saint Laurent de France les 17-18-19 août 2018,
- le remerciement de l'US Renaudine Tennis de Table pour la subvention,
- la demande de subvention du Lycée Beauregard pour un projet Trans' Europe Centre pour mars 2018,
- le projet F2D : travaux à prévoir (allée du cimetière et accès église),
- la remise à jour de l'annuaire Municipal élaboré par Château-Renault (les modifications apportées seront transmises)
- les travaux sur le terrain de boules (nous en discuterons avec les responsables)
- la modification éventuelle des horaires d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 21 décembre 2017 à 20h00.